

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL 2023
BULLETIN OFFICIEL N°40 du 27/10/2022

Le serveur SIAM pour le mouvement interdépartemental 2023 sera accessible à compter du **16 novembre 2022**.

La période de saisie des vœux sera possible jusqu'au **7 décembre 2022**

Afin de vous accompagner dans votre démarche de mobilité, un accueil téléphonique des candidats sera ouvert dès le 14 novembre 2022 (plateforme Info-mobilité - 01 55 55 44 44).

Les candidats à une mutation recevront l'accusé réception de leur demande de mobilité le 8 décembre 2022 et devront confirmer leur souhait pour le **14 décembre 2022** en retournant leur demande accompagnée des pièces justificatives, par retour de mail à l'adresse mouvement1degre06@ac-nice.fr ou par courrier (le caché de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

DSDEN des Alpes-Maritimes
Service DIPE II – Mouvement interdépartemental 2022
53 avenue cap de croix
06181 Nice cedex 2

L'affichage des barèmes définitifs aura lieu le **6 février 2023**.

Les candidats pourront annuler leur demande de mutation jusqu'au **10 février 2023 à 12h00**. Au-delà de cette date, aucune demande d'annulation ne pourra plus être prise en compte.

Les résultats seront connus à compter du **7 mars 2022**.

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil « mouvement POP » est organisé par les IA-Dasen en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental.
Les agents intéressés déposeront leur(s) candidature(s) sur l'application SIAM « **MOUVEMENT POP** » jusqu'au à partir du 16 novembre au 17 décembre 2022, 12h00 (heures de métropole).

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux coordonnées suivantes :

Madame Samanta Vorhauer
Cheffe de bureau
Tél : 04.93.72.63.72

Madame Maryse Artel
Gestionnaire Actes Collectifs
Tél : 04.93.72.63.66

Monsieur Christian Pelle
Gestionnaires Actes Collectifs
Tél : 04.93.72.63.66

Mél : mouvement1degre06@ac-nice.fr